

Prestations pour l'année 2017

Remboursement à 100% des frais réels dans la limite du tableau ci-dessous

NATURE DE RISQUES	Montant des remboursements	Forfait des remboursements
<p style="text-align: center;">RISQUES GRAVES</p> <p>1 - Honoraires</p> <p>a) Médecin ou chirurgien effectuant un acte coté en K par la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, à l'exception des actes qui figurent au chapitre IX (Stomatologie, sauf des actes D et E - Chirurgie des maxillaires ou des parties molles dont le coefficient est égal ou supérieur à quinze) et au chapitre XIII (médecin physique)</p> <p>- Anesthésiste - Réanimateur</p> <p>- Transfusion sanguine</p> <p>- Assistance opératoire</p> <p>- Radiodiagnostic en cours d'hospitalisation</p> <p>b) Traitements par Curie-Roentgen ou Télécobalthérapie</p> <p>c) Sage-femme effectuant des actes d'obstétrique</p> <p>d) Garde-malade à domicile</p> <p>2 - Hospitalisation (sauf en cas de maternité, la veille et le jour de l'accouchement et pendant les 10 jours qui suivent)</p> <p>Prix de journée :</p> <p>- Hôpitaux de l'assistance • Service chirurgie publique</p> <p style="padding-left: 40px;">• Service médecine</p> <p>- Maison de santé, clinique • Service chirurgie hôpital privé.....</p> <p style="padding-left: 40px;">• Service médecine</p> <p>- Sanatorium, préventorium, aérium</p> <p>a) Frais annexes si non compris dans le prix de journée :</p> <p>Pharmacie obligatoire et pharmacie prescrite en cours d'hospitalisation</p> <p>Frais de salle d'opération</p> <p>b) Transport du malade : Maximum par hospitalisation</p>	<p>↑</p> <p>100% du tarif de convention</p> <p>↓</p>	<p>139,85 €</p>

MATERNITE

- Frais d'accouchement (non cumulables avec l'indemnisation d'une césarienne) :
- Accouchement simple
- Accouchement gémellaire
- Transport : Maximum par maternité

1 893,63 €
3 158,46 €
139,85 €

FRAIS PHARMACEUTIQUES & ANNEXES

- Pharmacie
- Analyses
- Orthopédie et prothèse (sauf l'orthopédie dento-faciale et..... la prothèse dentaire)
- Optique

100% du tarif de convention

SOINS MEDICAUX

- a) Omnipraticien, spécialiste, neuro-psychiatre, agrégé et..... médecin ou chirurgien des hôpitaux :
- Consultation :
 - Omnipraticien
 - Spécialiste
 - Neuropsychiatre, agrégé, médecin ou chirurgien des hôpitaux
 - Visite :
 - Omnipraticien
 - Spécialiste
 - Neuropsychiatre
 - Majoration :
 - Visite du dimanche
 - Visite de nuit
 - Indemnité kilométrique

TARIF 2017

2 niveaux tarifaires adultes et enfants

Adulte / 181 € par mois (y compris assistance rapatriement)

Enfant / 141 € par mois (y compris assistance rapatriement)

Cotisations 2017 :

	trimestriel	semestriel	annuelle
Adulte	543 €	1 085 €	2 171 €
Enfant	424 €	847 €	1 695 €

Securimer Securiterre : Association de prévoyance sociale loi de 1901

Pôle BTP – 448 avenue Laurent Barbéro – 83600 Fréjus – France

Tél. : +33 (0)498 125 220 - Fax : +33 (0)494 494 077 - e-mail : contact@securimer-securiterre.org

Web site : www.securimer-securiterre.org

